



Arènes et ressources du droit au village: les ressorts de l'émancipation dans les campagnes occidentales au 21ème siècle

Eve-Anne Bühler, Ségolène Darly, Johan Milian

► To cite this version:

Eve-Anne Bühler, Ségolène Darly, Johan Milian. Arènes et ressources du droit au village: les ressorts de l'émancipation dans les campagnes occidentales au 21ème siècle. *justice spatiale - spatial justice*, Université Paris Ouest Nanterre La Défense, UMR LAVUE 7218, Laboratoire Mosaïques, 2015, Droit au village, 7, <http://www.jssj.org/article/arenes-et-ressources-du-droit-au-village-les-ressorts-de-lemancipation-dans-les-campagnes-occidentales-au-21eme-siecle/> <<http://www.jssj.org>>. <halshs-01512406>

HAL Id: halshs-01512406

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01512406>

Submitted on 22 Apr 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Arènes et ressources du droit au village : les ressorts de l'émancipation dans les campagnes occidentales au 21^{ème} siècle

Eve-Anne BUHLER, Ségolène DARLY& Johan MILIAN

Maîtres de Conférences en Géographie, Université Paris 8, UMR LADYSS 7533

2 rue de la Liberté, 93 526 SAINT-DENIS Cedex

Les auteurs remercient les participants du séminaire "Espaces et pouvoirs" tenu à l'Université Paris 8 en 2012 et 2013, notamment Bouziane Semmoud et Marion Tillous, pour leurs remarques lors de la rédaction. Merci également aux évaluateurs, dont la lecture attentive a permis d'améliorer sensiblement la version initiale de ce texte.

Résumé :

L'appel de Lefebvre en faveur d'un droit à la ville s'inscrit dans un moment historique bien particulier, marqué par l'expansion du capitalisme industriel et l'urbanisation des sociétés, en France comme dans la majorité des pays développés. Les réflexions soulevées par la perspective ainsi ouverte, dont l'auteur dit bien qu'elles ne sont pas attachées à une matérialité spatiale particulière (la ville), ont ensuite été reprises dans de nombreuses recherches. Elles sont cependant marquées, pour la très large majorité d'entre elles, par un fort tropisme urbain. Face à ce constat, l'article explore, dans le contexte des campagnes occidentales, les attributs morphologiques et sociaux spécifiques des espaces ruraux qui ont permis d'y déployer depuis le milieu du 20^{ème} s. des initiatives et des luttes d'émancipation. Ce processus est aujourd'hui remis en cause par les évolutions de l'économie capitaliste et exige en retour la construction d'un droit qui garantirait la pérennité de cette capacité. Un tel droit se rapprocherait d'un droit d'accès, non pas aux services offerts par la centralité de la ville, mais aux ressources de l'émancipation qui peuvent se construire au village.

Mots clefs : Droit à la ville, développement local, émancipation, ressources, citoyenneté rurale

Introduction

Au sein des études rurales, les références explicites à la notion de « droit à la ville » sont rares, tout comme la transposition des questionnements qui lui sont associés (Barraclough 2013 ; Banos & Candau 2006). Est-ce l'expression, et son attache sémantique indissociable de la ville, qui a dissuadé de telles expériences ? Le concept a pu en effet paraître inadéquat au contexte rural. Les tenants des études rurales et urbaines s'étant longtemps construits en opposition au sein de la géographie, ils ont fini par élaborer des objets et des approches théoriques relativement autonomes. Toutefois l'urbanisation croissante des populations et la recomposition des relations entre villes et campagnes ont eu raison de ces clivages, les objets ou références théoriques des chercheurs tendant à se rapprocher (Mathieu 1990 & 1998). Ainsi les espaces ruraux français, à l'instar d'autres pays occidentaux, ont connu des changements profonds, à commencer par l'emprise toujours plus forte des mécanismes du capitalisme tels qu'observés dans les villes. Parallèlement, ils sont eux aussi le théâtre de luttes, de protestation et de mobilisation variés, significatifs des transformations qui les affectent.

Nous souhaitons questionner ici les attributs morphologiques et sociaux des espaces ruraux pouvant œuvrer en faveur de l'émancipation et de l'autonomisation de leurs habitants. Pour Boltanski (2009 : 229), l'émancipation suppose une meilleure distribution des possibilités d'action et « *la possibilité pour les personnes d'avoir prise sur les collectifs dont elles sont partie prenante* », à commencer par les institutions. Elle peut être obtenue en donnant à la critique et à ses instances une prise sur la réalité. En prolongement de cette acception, nous entendons l'émancipation comme le processus conduisant, pour un individu ou un groupe, à s'extraire des rapports de domination afin d'être en capacité de co-construire les espaces du quotidien, dans toutes leurs dimensions. Elle regroupe ainsi la triple perspective de libération, de développement des capacités et de potentiel d'action. L'autonomisation désigne une trajectoire particulière d'émancipation, au contenu politique et critique plus affirmé. Elle est un processus par lequel les groupes sociaux construisent pour eux-mêmes une « *organisation politique, économique et sociale non capitaliste, égalitaire et solidaire grâce à des actions combinant résistance et création* » (Pickerill et Chatterton 2006 : 730). Garantir la reproduction des ressources

favorisant l'émancipation et l'autonomisation ainsi que leur accès constituerait l'objet d'un « droit de cité »¹ appliqué « au village », selon une conception proche de celle du « droit à la ville » de Lefebvre, c'est-à-dire d'un droit de l'individu à contribuer à la construction de son espace de vie, à le façonner et à y puiser du sens. La première partie de cet article questionne ainsi le contenu du droit à la ville lefebvrien pour en dégager des éclairages théoriques et méthodologiques sur les moteurs de l'émancipation. A travers le prisme du mouvement du développement local, la deuxième partie s'emploie à observer les initiatives et les démarches de mobilisation des populations rurales, dans leurs actions de résistance mais aussi de créativité. Dans une tentative de synthèse de ces enseignements théoriques et empiriques, une dernière partie s'attache à expliciter les processus d'émancipation qui ont œuvré dans certaines campagnes de France et d'Europe occidentale depuis un demi-siècle, et à mettre en lumière les arènes et les ressources qui les favorisent, ainsi que les tendances qui les fragilisent. Elle montre que les espaces ruraux peuvent, à l'instar des villes, être propices à l'émancipation lorsque les acteurs locaux se mobilisent en ce sens.

1. Lire le « droit à la ville » comme revendication de l'émancipation

L'objet de cette première partie n'est pas de chercher quelle aurait pu être la posture de Lefebvre sur la possibilité d'un « droit au village » à travers une relecture de son œuvre. Nous proposons plutôt de montrer comment certains des concepts et idées qu'il a pu développer peuvent être structurants dans le cadre d'une réflexion qui se positionne plutôt en complémentarité (et non en continuité) de l'approche lefebvrienne des espaces de l'émancipation.

Les motifs de la lutte

Lefebvre (1968) relie le droit à la ville aux transformations subies par les villes en raison de leur place prépondérante dans l'expansion de l'économie capitaliste. Elles

¹ Droit de citoyenneté compris comme la participation à la vie politique, associé à la reconnaissance d'une appartenance territoriale. Selon le Trésor de la langue française informatisé, le droit de cité est 1- la « jouissance de tous les droits de citoyen, de membre d'une cité, avec les privilèges qui en découlent ». 2- « Dans les républiques de l'Antiquité, la petitesse du territoire faisait que chaque citoyen avait politiquement une grande importance personnelle. (...) ».

auraient eu dans l'Antiquité gréco-latine des caractéristiques qui les prédisposaient à l'exercice d'une participation des citoyens à la production de leurs espaces, favorisant ainsi l'émancipation du peuple (avec les limites que l'on sait quant à la conception des droits politiques dans l'Antiquité). Dans l'Europe médiévale et de la Renaissance, des aspects de cette citoyenneté urbaine ont pu se perpétuer ou se reconfigurer mais l'avènement du capitalisme industriel et la soumission des formes urbaines et des populations à ses impératifs ont entravé cette émancipation. Devenues des lieux de privation de droits élémentaires du fait de leur préemption par des intérêts économiques, les villes incarnent alors également le lieu idéal pour la lutte politique et la révolution sociale (Harvey 2011).

Ces luttes ont pour principal objet non pas l'accès aux villes dans leur matérialité actuelle mais plutôt le droit à une « *vie urbaine avec tous ses services et avantages* » (Lefebvre 1991 : 36). Ainsi, Lefebvre n'associe pas en soi le « fait urbain » à une morphologie physique et matérielle particulière, lui préférant une approche sociale (Barraclough 2013) qu'il relie à des pratiques et des façons de penser (Lefebvre 1968 : 74). Il accorde ainsi une grande importance au vécu et au quotidien dans la réalisation de soi, tout autant que dans l'expression de la citoyenneté. L'urbain idéal renvoie pour lui, au-delà de la question des services, à une configuration mentale et sociale, celle de la simultanéité, du rassemblement, propres à émanciper les individus en société. Dans sa tentative de penser un idéal urbain débarrassé de ses travers contemporains, Lefebvre insiste ainsi sur l'idée que l'espace produit pour et par la vie urbaine doit avant tout être l'« œuvre » issue de la recherche d'émancipation. Cette œuvre peut s'incarner dans de multiples vecteurs d'accomplissement, comme l'art, le patrimoine, mais peut aussi tout simplement s'exprimer dans le cadre quotidien des pratiques et des aspirations des groupes humains, en particulier de la « classe laborieuse ».

La ville apparaît évolutive et sa plasticité est garante de la possibilité d'un droit à la ville, invitant à s'interroger sur les « *réalités pratico-sensibles qui permettraient de le réaliser dans l'espace, avec une base morphologique et matérielle adéquate* » (Lefebvre 1968 : 94). Cette base concrète admet une infinité de configurations possibles, dans la mesure où c'est en concevant eux-mêmes les formes pratico-

sensibles de leur quotidien que les habitants-usagers s'émancipent. Dans l'absolu, le droit à la ville pourrait tout à fait s'étendre à toute société marquée par l'urbanité, quels que soient le lieu et les configurations socio-spatiales. Pour Lefebvre comme pour Harvey, les plus grandes menaces qui pèsent sur l'existence d'une vie urbaine sont la marchandisation et l'industrialisation du monde. « *Le monde de la marchandise a sa logique immanente, celle de l'argent et de la valeur d'échange généralisée sans limites. Une telle forme, celle de l'échange et de l'équivalence, n'a qu'indifférence vis-à-vis de la forme urbaine* » (Lefebvre 1968 : 79). Faisant le constat que « *la valeur d'échange, la généralisation de la marchandise par l'industrialisation tendent à détruire, en se la subordonnant, la ville et la réalité urbaine* », Lefebvre (1968 : 4) indique que celles-ci deviennent aujourd'hui « *les refuges de la valeur d'usage, germes d'une virtuelle prédominance et d'une revalorisation de l'usage* ».

Un des objectifs des luttes urbaines doit être d'acquérir et de garantir le droit de créer et de façonner la ville. « *Le droit à la ville ne se réduit donc pas à un droit d'accès individuel aux ressources incarnées par la ville : c'est un droit à nous changer nous-mêmes en changeant la ville de façon à la rendre plus conforme à notre désir le plus cher. C'est en outre un droit collectif plus qu'individuel puisque, pour changer la ville, il faut nécessairement exercer un pouvoir collectif sur les processus d'urbanisation* » (Harvey 2011 : 8). La lecture du *Droit à la ville* nous amène *in fine* à cibler plus particulièrement quatre dimensions de la vie sociale nécessaires pour alimenter ces luttes et porter l'émancipation : **l'habiter** « *impliquant participation à la vie sociale* » (Semmoud 2013), **la rencontre** (la *socialisation* de Lefebvre, c'est-à-dire le faire-société ensemble), **l'œuvre** comme finalité de participation et de réalisation à la vie publique, et enfin **l'appropriation** qui exprime la possibilité donnée à tous de participer à cette vie publique, indépendamment de la propriété et des pouvoirs associés.

Pourquoi le droit à la ville a-t-il « ignoré » les campagnes ?

Bien que Lefebvre ait cherché à départir son analyse des catégories spatiales matérielles pour la relier à des vécus et des construits sociaux, sa réflexion reste mobilisée à propos d'environnements spécifiquement urbains. Pourtant la *praxis*

associée au droit à la ville peut très bien s'exprimer dans les espaces que nous continuons à appeler ruraux, d'autant qu'ils sont à leur tour gagnés par l'urbanité. Barraclough (2013 : 2) considère ainsi que « [...] *the right to the city might be created anywhere and everywhere, including the places we imagine to be "rural"* ». Alors même que, sur le principe, la notion de droit à la ville a des prétentions universalistes, la construction des catégories « ville » et « urbanité » s'est effectuée à partir d'un retour historique aux attributs urbains et par opposition aux campagnes. Le rural est par conséquent exclu du droit à la ville pour des raisons étroitement liées à l'opposition ville-campagne. Ainsi le rural « traditionnel », contrairement à la ville ancienne, semblait à Lefebvre² incompatible avec la possibilité d'une émancipation dans la mesure où les sociétés paysannes étaient placées sous le joug du contrôle social par interconnaissance, repliées sur elles-mêmes, clientélistes et conservatrices. Ces campagnes sont aussi marquées par un espace-temps agraire, cyclique, juxtaposant des particularités locales propres (Lefebvre 1970). L'hypothèse majeure développée dans *La révolution urbaine* (1970) porte cependant sur la disparition de ce rural « traditionnel » face à l'expansion de l'urbain à toutes les échelles, et à sa généralisation au Nord comme au Sud. Loin d'être regrettée par Lefebvre, cette disparition ouvre la perspective d'un changement social qui pourrait étendre le droit à la ville à tous les espaces de la planète : « *Que le tissu urbain enserme la campagne et ce qui survit de vie paysanne, peu importe, pourvu que « l'urbain », lieu de rencontre, priorité de la valeur d'usage, inscription dans l'espace d'un temps promu au rang de bien suprême parmi les biens, trouve sa base morphologique, sa réalisation pratico-sensible* » (Lefebvre, 1970 : 108).

Lefebvre reste cependant pessimiste sur les possibilités de changement dans les campagnes, notamment parce qu'il constate fort justement que le rural est déjà touché par la modernisation, qui ne semble pas offrir plus d'opportunités car elle fait du rural un espace pourvoyeur de ressources pour les classes dominantes : ressources de production agricole avec la disparition des sociétés paysannes sous les

² H. Lefebvre a même commencé sa carrière de sociologue par des travaux de sociologie rurale, pour partie évoqués ou rassemblés dans son ouvrage *Du rural à l'urbain* (1970) où il aborde l'expansion de la modernité et le dépassement de l'ancien conflit villes/campagnes.

coups de la modernisation de l'agriculture, mais aussi ressources de consommation pour les loisirs urbains et l'installation des périurbains (Harvey 2011: 41). L'arrivée de nouvelles populations liée à l'urbanisation des campagnes n'est pas pour lui le signe d'une possibilité de revendication du droit à la vie urbaine, face à cette intégration des campagnes au processus de globalisation (Lefebvre 1968 : 107). Les stratégies résidentielles des périurbains ou des néoruraux sont interprétées comme des processus contre-productifs qui ne font que reproduire des rapports de domination via la diffusion du capitalisme. Certes, elles témoignent en partie d'un rejet des formes pratico-sensibles de la ville capitaliste et de ses nuisances, mais elles sont aussi le signe, pour Lefebvre, d'un abandon par ces populations de la contestation en faveur de la transformation de l'environnement urbain³.

Le changement, encore balbutiant lorsqu'il écrit le *Droit à la ville*, véhiculé par le renouveau social associé aux pratiques de loisirs et à la rurbanisation, ne fait qu'introduire une autre forme de domination, de la ville sur les campagnes, qui dénature les espaces ruraux parce qu'apportant la marchandisation de l'espace et des relations sociales. Les pratiques urbaines en campagne n'apporteraient donc pas cette urbanité évoquée par Lefebvre. Sur un plan politique, les nouveaux usages dans les espaces ruraux sont associés aux classes dominantes, qui se situent pour Lefebvre du côté des oppresseurs. Sur un plan social et économique, la longue période d'exode qui a touché la plus grande partie de ces espaces suggère qu'ils n'abritent plus ni bourgeoisie industrielle ni monde ouvrier. Lefebvre ne les considère donc pas comme un terrain de luttes entre prolétaires-ouvriers et classes dominantes.

2. Le « développement local », arène de l'émancipation dans les espaces ruraux

Les campagnes françaises ont largement évolué depuis 1970 et ne correspondent plus à l'image qu'en avait Lefebvre. L'érosion de l'emploi agricole s'est poursuivie au

³ « Par des détours surprenants – la nostalgie, le tourisme, le retour vers le cœur de la ville traditionnelle, l'appel des centralités existantes ou nouvellement élaborées – ce droit (à la ville) chemine lentement. La revendication de la nature, le désir d'en jouir détourne du droit à la ville. Cette dernière revendication s'énonce indirectement, comme tendance à fuir la ville détériorée et non renouvelée, la vie urbaine aliénée, avant d'exister réellement. Le besoin et le droit à la nature contrarient le droit à la ville sans parvenir à l'é luder » (Lefebvre 1968 : 107).

profit des secteurs secondaire et surtout tertiaire (Mischi 2013). Précarité de l'emploi et chômage y sont désormais aussi présents qu'en ville, sinon plus. Déstructurées par la disparition du paysannat, les communautés rurales se sont recomposées avec l'accueil de nouveaux habitants en partie issus des classes moyennes et populaires (Gilbert 2010). Leur mode de vie est tantôt marqué par les mobilités quotidiennes et non maîtrisées, tantôt par leur pendant précaire, la captivité (IGAS 2009 ; Rougé 2007 ; Gambino 2010), de sorte qu'ils intègrent la catégorie des dominés. Par ailleurs, les attentes liées aux aménités, à l'environnement et aux usages diversifiés du rural n'opposent pas de façon antagonique des populations urbaines à des communautés rurales via des processus de domination, mais relèvent de changements de valeurs et d'usages profonds, socialement et spatialement diffus (Mormont 2009). En s'extrayant des relations sociales traditionnelles et du contrôle qu'elles supposaient sur les individus, en intégrant aussi plus frontalement la dynamique du capitalisme, les espaces ruraux de la seconde moitié du 20^{ème} siècle s'éloignent de la vision que s'en faisait Lefebvre. Les changements profonds dans leurs structures sociales, dans leurs usages et dans leur économie, avec la redéfinition des relations de pouvoir que cela suppose, autorisent à y transposer les réflexions forgées dans *Le droit à la ville*. Ces processus de recomposition sociale et fonctionnelle du rural ont parfois fait émerger des mouvements d'émancipation portant la revendication par les habitants d'un droit à choisir leurs modes de vie et leurs activités en les extrayant des mécanismes de domination (institutionnelle, économique ou sociale) dans lesquels ils sont encastés. Ces mouvements peuvent être réunis sous le terme générique de « développement local », un terme se rapportant ici à leur portée politique revendicative, leur fonctionnement par projet citoyen et leur construction ascendante⁴. On peut en effet considérer que les premières démarches de

⁴ Il est fréquemment reproché à cette expression un contenu et des contours flous. Elle est souvent employée dans une connotation plutôt institutionnelle, en référence aux stratégies locales de développement et aux dispositifs de soutien, notamment économiques et politiques, imaginés à partir des années 1970 dans plusieurs pays pour les accompagner. La référence en économie renvoie quant à elle à la diversification et l'enrichissement des activités économiques et sociales sur un territoire à partir de la mobilisation et de la coordination de ses ressources et de ses énergies (Greffé, 2002). La proximité de sens et d'usage de ces différentes définitions est réelle mais c'est bien de l'esprit du

développement local émergeant dans la France de la fin des années 1960 ont exprimé la même volonté d'émancipation que les luttes sociales qui ont nourri la théorisation du droit à la ville. Loin de se cantonner aux espaces ruraux français, des démarches similaires apparaissent dans d'autres campagnes occidentales en difficulté marquées par des trajectoires analogues, par exemple au Québec (Joyal 2012) ou dans les pays anglo-saxons (Mc Carthy 2006, Hess 2009) autour du « *community-based economic development* ». Des expériences identiques ont essaimé à travers l'Europe (Alpes italiennes, Tyrol, Pyrénées catalanes...) en réponse à des situations de marginalisation, les initiatives pionnières étant peu à peu relayées par des politiques territoriales.

Les ressorts du développement local, que Jollivet (1985) qualifiait de mouvement social pour souligner l'ampleur des transformations induites dans les campagnes, résident alors dans la volonté de réagir à la dévitalisation des territoires ruraux écartés des schémas de l'économie des Trente Glorieuses et de la « modernisation rurale »⁵. L'exode des populations, notamment des jeunes, le retrait du tissu industriel dans les bourgs ruraux ou encore la précarisation croissante des individus les plus fragiles, affectent à des degrés divers les campagnes à l'écart de ce modèle. La crise du modèle de développement fordiste vient ensuite, dans les années 1970 et 1980, renforcer une conception de l'espace rural contraire à celle mise en avant par le "libéral-productivisme" (Mathieu 1990). L'initiative du Mené, en Bretagne, qui dès 1965 se constitue en « pays » (Gontcharoff 2009) et inaugure en France le mouvement, affiche une première revendication : celle de continuer d'exister en tant que territoire vécu, et ainsi ne pas se voir anéanti par des processus de domination qui le dévitalisent progressivement (exode, fermetures et délocalisations, enclavement). Les projets de développement local forment ainsi autant d'arènes, entendues comme des lieux « *de confrontations concrètes d'acteurs sociaux en interaction autour d'enjeux communs* », au sein desquelles les acteurs confrontent

développement local, porté par l'émergence de citoyens-acteurs du développement (Teisserenc 1994), dont il est question ici.

⁵ Le mouvement du développement local a également concerné de nombreux espaces urbains « en crise » à travers les démarches de développement social urbain qui en partageaient la philosophie.

leurs positions et renégocient les rapports de pouvoir (Olivier de Sardan 1995 : 179). Ils sont par conséquent des processus émancipatoires qui s'adjoignent, parfois, une revendication à l'autonomie. Trois caractéristiques de l'esprit général du développement local expriment autant de facettes de l'aspiration à l'émancipation des populations.

Le développement local comme prise de responsabilité face aux enjeux locaux

Comme démarche d'action collective et endogène, le développement local affiche une double posture, à la fois réactive (résistance – le refus de la relégation) et proactive (création – la construction du projet de territoire), tournée vers la production de stratégies d'adaptation aux changements. L'appel à une large mobilisation sociale, populaire (Houée 1996), et à la construction d'une capacité d'initiative collective et ascendante (Gontcharoff 2009), s'appuie directement sur les registres de « l'habiter » et de « la rencontre » constitutifs du droit à la ville. L'ambition de créer une transversalité entre corps de métiers et catégories d'habitants, et l'objectif de structurer dans la durée une forme de coordination locale, vont dans le même sens. En découle la volonté du collectif d'être force de proposition, porteur d'innovation, tout en défendant le patrimoine et le capital social, économique, culturel mais aussi naturel du territoire qu'il incarne : ainsi s'opère la « réappropriation » des lieux et des leviers d'action sur l'avenir. Enfin, le développement local, à la fois collectif d'action et arène de débat, donne corps à la construction de « l'œuvre » par la perspective du « projet de territoire » au cœur de sa méthode.

Dans cet esprit, le principe originel était de laisser cours à la construction collective locale, à la libre expression et à une prise de décision concertée. Les projets dépassent l'enjeu strictement économique puisque les priorités, dans les objectifs comme dans les actions, sont négociées en fonction des aspirations des acteurs locaux. La dimension idéale (symbolique, culturelle, voire politique) est également présente dans des projets de développement qui revêtent souvent une portée identitaire et culturelle, associant différentes façons d'être et de vivre, différentes dimensions qui sont partie intégrante de la vie quotidienne. Si elle s'appuie pour

partie sur des ressources d'autochtonie (Retière 2003), la revendication d'un droit au développement, et dans son sillage celle de concevoir de nouveaux modèles élaborés à l'échelle locale et privilégiant la participation citoyenne comme le fonctionnement par projet, a par ailleurs été étroitement associée au renouvellement des populations rurales. Cette dynamique a notamment pu bénéficier de la venue de populations dont beaucoup prétendaient se mettre en marge de la société pour construire des alternatives concrètes, définies de façon autonome et originale. A la suite des travaux de Hervieu-Léger et Hervieu (1979) sur les néoruraux, des auteurs ont montré que dans les secteurs ayant accueilli des contingents importants de ces installations protestataires (comme l'Ardèche, les Cévennes, les Baronnies et le Diois dans les Préalpes ou encore les Corbières dans l'Aude et le Couserans en Ariège), ces nouvelles populations ont pris le relais des sociétés paysannes et aidé les populations autochtones à se mobiliser. Le cas échéant, elles ont même agi comme des pièces maîtresses de la déstabilisation des structures traditionnelles du pouvoir rural patriarcal et du système notabiliaire. De même, elles ont été en première ligne dans l'élaboration de projets de développement, participant directement à leur négociation avec les échelons administratifs supérieurs et contribuant à la visibilité des espaces ruraux et des attentes de leurs habitants (Cognard 2011).

Le développement local comme mouvement social s'appuie ainsi pour partie (mais pas uniquement) sur des forces contestataires qui contribuent à alimenter et renouveler ses capacités. Plus généralement, les nouveaux arrivants ont non seulement pu contribuer « à une réarticulation progressive des rapports entre pouvoir local et pouvoir central » (Jollivet 1985 : 13), mais aussi à une redistribution des pouvoirs à l'échelle locale, dont la nature change. Ces luttes de pouvoir sont pour Jollivet la marque de « l'entrée des nouveaux habitants dans la société locale » et celle de leur engagement. Elles ont conduit à forger de nouvelles arènes politiques grâce à l'explicitation, à la mise en scène et à la négociation du projet local, auparavant fréquemment implicite et encastré dans des relations clientélistes.

Le développement local comme libération face aux rapports de domination

On retrouve par ailleurs à travers les démarches de développement local rural l'expression de luttes contre la reproduction des rapports de domination dont le déploiement en milieu urbain avait constitué un des marqueurs de la revendication du « droit à la ville ». Ces luttes s'attaquent tour à tour aux rapports de classe, à la mainmise des impératifs capitalistes sur les affectations fonctionnelles des campagnes et sur les modèles productifs ruraux. Les revendications et les réactions face aux conséquences de la modernisation rurale ont ainsi rapidement donné lieu à de nombreux travaux parmi lesquels ceux de Eizner et Hervieu (1979) sur le monde ouvrier des industries rurales. Plus récemment, Mischi (2013) témoigne du renouvellement des leviers de la lutte de classes, à partir de ses travaux sur l'échelle locale comme arène de l'engagement politique des ouvriers ruraux face aux « *effets démobilisateurs de leur domination culturelle et économique par le patronat* ».

Comme l'a récemment rappelé Roullaud (2013), c'est par ailleurs à travers les luttes paysannes et les revendications syndicales que se sont exprimées les démarches de revendication les plus emblématiques, en s'appuyant parfois sur les registres de mobilisation « classiques » comme la grève au sein des milieux ouvriers agricoles (Décosse 2013). Bien connue est celle de la mobilisation du plateau du Larzac avec la lutte contre le projet d'extension du camp militaire et les actions directes d'occupation des terres (Roullaud 2013), qui trouvent aujourd'hui un écho particulier dans l'action des ZADistes opposés au projet de construction d'un aéroport international en périphérie nantaise (cf. article de Pailloux dans ce numéro). La contestation se dirige aussi plus directement contre certains projets d'infrastructures-corridders (ligne TGV au Pays basque, grands tunnels ferroviaires de montagne), rejetant une appropriation exogène de l'espace au bénéfice de projets considérés comme vecteurs de nuisances majeures pour les territoires traversés mais peu desservis (Genovese 2012). Enfin, s'intéressant à l'ensemble des luttes qui témoignent des mouvements sociaux contemporains, Ripoll (2005) rappelle que, loin d'avoir faibli depuis le milieu du 20^{ème} siècle, « *les luttes des paysans [le mouvement Via Campesina entre autres] sont [...] un pilier de la lutte contre la mondialisation capitaliste ou 'néolibérale'* ». Soulignons également les formes de la lutte, dont Woods (2011) souligne qu'elles ont puisé des modalités d'expression et une

radicalité auprès des mouvements urbains, conduisant à une opposition beaucoup plus nette qu'auparavant entre parties prenantes. Gagnant en visibilité, elles sont aussi plus durement réprimées, alors qu'elles avaient pu bénéficier jusque dans les années 1990 d'une certaine tolérance des pouvoirs publics. Le renouvellement des formes de la lutte est ainsi allé de pair avec une émancipation des organisations traditionnellement représentatives des intérêts corporatistes dans les espaces ruraux. Ces changements s'accompagnent souvent d'une montée en radicalité des mouvements protestataires et de positions anticapitalistes fortes.

Nombre d'espaces ruraux deviennent également le cadre d'appropriations collectives des outils de production, certains domaines connaissant un développement important de l'entrepreneuriat collectif dans des registres d'activité touchant à l'agriculture, aux services mais aussi au secteur secondaire. Ces initiatives peuvent agir comme moteurs de la reconstitution de systèmes locaux de petite industrie rurale, à l'exemple de la filature Ardelaine en Ardèche (Barras 2006) ou d'entreprises de transformation du bois local comme sur le plateau de Millevaches ou en Ariège. Dans un autre registre, cette dynamique est aujourd'hui portée par de petites collectivités rurales qui tentent de se réappropriier leurs infrastructures d'exploitation des ressources locales afin de piloter la transition vers une meilleure autonomie énergétique (Dodigny 2012) tout en construisant des systèmes de production localisés (Tritz 2012). Ces luttes, qui traduisent d'autres formes d'action collective, se positionnent au-delà des seules revendications de type Nimby et des problématiques de conflits d'usages (Woods 2003). Elles tiennent un rôle de catalyseur et se mêlent aussi à des tentatives de réorganisation des circuits économiques. La définition des termes du conflit et de son cadre, la légitimation des postures, agissent comme des processus qui redéfinissent les positions, les valeurs et les identités. Ces processus transforment ainsi société et territoire, autour de revendications et d'expressions sur les espaces, leurs usages et, *in fine*, sur les positions relatives des différents acteurs. Les conflits sont transformateurs, transitent entre plusieurs échelles d'action et de revendication et, finalement, peuvent reconfigurer le local tout autant qu'ils font du local un espace de transformation sociale (Mormont 2006).

Le développement local comme processus d'autonomisation

Un autre levier de mobilisation du développement local concerne la « galaxie » des initiatives d'autonomisation des systèmes productifs et d'émancipation par les modes de vie alternatifs. Elles sont d'ailleurs souvent étroitement liées aux luttes d'opposition, à l'exemple de la stratégie collective autour des groupements fonciers agricoles puis des sociétés civiles des « Terres du Larzac ». Cette dernière initiative souligne la volonté locale de gestion et de développement endogène en permettant de réunir l'ensemble des moyens de production (dont ceux rétrocédés par l'Etat en 1981) en vue d'assurer l'installation de nouveaux exploitants et d'éviter la concentration des exploitations. Cette démarche, qui repose sur l'esprit des financements solidaires, garantit depuis plus de trente ans la poursuite d'un projet de territoire fondé sur la diversification des activités et la solidarité locale (Terral 2011).

Parallèle aux initiatives de réappropriation et revitalisation des systèmes productifs locaux, l'implication des individus dans la production de leur espace du quotidien est soulignée par les travaux portant sur les modes de vie, l'habitat alternatif et ce que Halfacree (2007) qualifie de *radical rural*. A l'échelle des ménages, les recherches de Pruvost (2013) sur l'alternative écologique nous éclairent notamment sur les liens entre localisation résidentielle en milieu rural et élaboration individuelle et collective de stratégies d'autonomisation par le surinvestissement dans les activités d'autoproduction domestique : production d'aliments pour la consommation quotidienne du foyer, construction/amélioration de son logement, production énergétique. Les travaux de Mésini (2004, 2011) sur l'habitat mobile et éphémère trouvent à ce titre un écho particulier dans ce numéro spécial « Droit au village » puisqu'ils posent explicitement la question du droit à ces catégories de logement.

La prégnance de ces mouvements et des arènes qu'ils ont contribué à mettre en place mène à penser que Lefebvre pouvait avoir une appréciation incomplète des transformations en cours dans les campagnes, sous-estimant peut-être l'existence de luttes contre les rapports de domination existants ou de revendications en faveur d'un quotidien meilleur, pourtant présentes de longue date (Roullaud 2013). Dans la

pensée de Lefebvre comme dans celle de Harvey, les luttes pour le droit à la ville sont fondamentalement des luttes anticapitalistes. Les luttes existantes dans les espaces ruraux s'apparentant à une forme d'émancipation et de prise de parole des citoyens traduisent-elles le même sentiment ? Si leur dimension anticapitaliste est plus ou moins affirmée selon les contextes, on peut remarquer en tout cas que la plupart de ces luttes et revendications entrent en tension avec les principes d'organisation du capitalisme néolibéral, que ce soit sur les plans économique, politique ou social. C'est par exemple le cas des revendications concernant le maintien des services dans l'espace rural, qui réfutent les logiques de marché et d'économies d'échelle adoptées par de nombreux services publics, au nom des inégalités territoriales qu'elles produisent. Des formes de centralité de la contestation altermondialiste voire anticapitaliste ont ainsi émergé (festivals, rassemblements sauvages, contre-sommets). Les cas du Larzac ou de Notre-Dame des Landes incarnent cette trajectoire.

3. A la recherche des ressorts de l'émancipation dans les espaces ruraux

De la même façon que Lefebvre avait pu affirmer que la centralité urbaine agissait comme un puissant catalyseur de mobilisation, les différents éléments soulevés ci-dessus nous amènent à l'hypothèse suivante : il existe aujourd'hui des attributs spécifiques aux espaces ruraux occidentaux qui se construisent en ressources d'émancipation, permettant de décliner le droit à la ville dans une matérialité rurale. Ces ressources, au sens où l'entend Raffestin (1980), instables et évolutives, sont des enjeux économiques et politiques autour desquels s'articulent des rapports de pouvoir, en vue de leur appropriation et de la participation même à leur construction. La richesse et la position des acteurs, leur dotation en capital social (Bourdieu 1980) signent la capacité de chacun à intervenir dans la construction et la distribution de ces ressources, ainsi que dans leur mode de valorisation (Ripoll et Tissot 2010). Ces ressources de l'émancipation mettent en dialogue des attributs sociaux (populations et leurs caractéristiques) et morphologiques (paysages, peuplement) de l'espace. Leur présence n'est cependant qu'un préalable, un support au déploiement des processus d'émancipation, qui pour devenir effectifs, doivent

encore être revendiqués et mis en œuvre. Nous avons essayé de les formaliser dans le tableau suivant à partir de la littérature et d'exemples rencontrés. En nous inspirant de Lefebvre, nous les avons envisagés pour chacun des usages ou des pratiques constitutifs du droit à la ville, à savoir : l'habiter, l'appropriation, l'œuvre et la rencontre (Tableau 1). Si ces ressources constituent un terreau favorable à l'émancipation, leur existence ne témoigne pourtant pas d'une émancipation généralisée des populations rurales : elles demeurent inégalement distribuées dans l'espace, de même qu'elles peuvent ne pas être mobilisées en ce sens par les acteurs locaux.

Tableau 1 - Arènes et ressources de l'émancipation dans l'espace rural

Pratique ou usage d'émancipation	Ressources sur lesquelles s'appuie l'exercice de ces pratiques et usages	Attributs de l'espace rural favorisant la construction de ces ressources	Processus destructeurs ou pénalisants
Habiter	<p>Mixité des usages de l'espace</p> <p>Espaces communs ou publics</p> <p>Espaces supposés « vacants » et disponibles</p> <p>Disponibilité et accessibilité des services et infrastructures</p> <p>Caractère gratuit des usages (aspect économique non ségréatif)</p> <p>Accès et disponibilité du logement (prix bas, parc vacant, etc.)</p>	<p>Large proportion d'espaces ouverts (espaces non bâtis mais aussi dotés d'une partie des attributs de l'espace public urbain classique)</p> <p>Faible densité de population → plus faible pression sur l'usage des services et de la ressource foncière</p>	<p>Marchandisation et spécialisation des usages</p> <p>Privatisation et restrictions d'accès ou non disponibilité</p> <p>Privatisation des opérations de contrôle et d'exclusion d'usages</p> <p>Intégration du foncier et de l'immobilier rural dans les cycles de reproduction du capital (investissements spéculatifs)</p> <p>Pénurie d'espace dévolu à l'habitat par zonages de protection environnementale → non-accès (prix élevés, parc immobilier saturé, etc.)</p>
Appropriation	<p>Action et décision politique « décentralisée », reposant aussi sur l'interconnaissance et la concertation</p>	<p>Communautés locales de petits effectifs → proximité sociale plus forte, poids logistique de la participation moins élevé, « redevabilité » plus forte entre individus</p> <p>Proximités géographiques plus faibles ou compliquées → recherche de proximités organisationnelles</p>	<p>Cumul des rapports de pouvoir et d'autorité</p> <p>Autoritarisme politique</p> <p>Clientélisme</p>
Œuvre	<p>Appropriation et gestion du patrimoine par les habitants-usagers</p> <p>Normes contraignant l'usage de l'espace et sa valorisation (urbanisme, environnement)</p> <p>Reconnaissance de l'œuvre individuelle ou collective</p>	<p>Eloignement/enclavement → valorisation/reproduction des compétences de mode de vie en autonomie</p> <p>Coût de l'intervention publique plus élevé par habitant → autres formes de contrôle social (que celle de la coercition par la puissance publique) ; valorisation des initiatives individuelles.</p> <p>Connaissance des actions facilitée par l'interconnaissance</p>	<p>Construction d'un cadre normatif de régulation des usages sur la base des principes du développement durable, de la rationalisation économique ou de la protection du patrimoine.</p> <p>→ contraintes fortes sur l'usage de l'espace</p>
Rencontre	<p>Mixité sociale</p> <p>Interconnaissance</p> <p>Espaces et moments de convivialité « publique » (fêtes, etc.)</p>	<p>Proximités culturelles, sociales et économiques plus fortes → comportements collectifs favorisés</p> <p>Communautés locales de petits effectifs = repli sur son groupe social moins facile → nécessité de contacts « opportunistes » entre groupes.</p> <p>Besoin de formation à l'autonomie (éloignement et enclavement) → reproduction/construction de réseaux sociaux</p>	<p>Ségrégation sociale, élitisme</p> <p>Anonymat</p> <p>Individualisme</p>

L'une des caractéristiques majeures des processus d'émancipation est le fait de reconquérir le droit **d'habiter** un espace : il nécessite la création de droits permettant à chacun de s'exprimer et de participer aux décisions communes. Etroitement corrélé à la question de l'accès au logement et au foncier, souvent convoqué par des groupes sociaux marginalisés, cet aspect est l'un des principaux défis de l'exercice du droit à la ville dans les tissus urbains denses, dans lesquels se déploient des processus économiques et politiques d'exclusion des populations qui n'ont plus les moyens de s'y loger. Les attributs de l'espace rural, par opposition, renvoient à une plus grande proportion d'espaces ouverts, plus abordables et souvent plus accessibles, du moins en apparence (Le Caro 2002), et par une plus faible densité de population. Cela peut se traduire par des possibilités de créer et d'accéder aux ressources de l'habiter, comme en témoignent les dynamiques informelles de logement et d'usage des espaces ouverts, mais aussi par une moindre pression sur certains services lorsqu'ils sont présents (Banos et Candau 2006). Ainsi le caractère non bâti de l'espace permet l'émergence d'arrangements spatiaux inédits pour les groupes sociaux dont l'engagement alternatif sur un territoire va s'appuyer sur des structures de logement réversibles et/ou éphémères (reproduction d'habitats de peuples nomades, caravanes, auto-constructions légères, etc.), et souvent aussi sur leur mobilité. L'appropriation physique, même temporaire, des lieux par l'habitat devient alors une forme de contestation des droits d'exclusivité de la propriété privée. Par ailleurs, la proximité de ressources permettant l'autoproduction, l'autoconsommation ou la « *bricole* » (Weber 1989, cité par Pruvost 2013 : 40) est particulièrement recherchée par les collectifs d'alternatifs fondés sur « *l'idée que la nature est une ressource à 'travailler' et non à dominer* » (Pruvost 2013 : 40). Les pratiques de loisirs sont aussi un aspect constitutif de l'habiter favorisé par l'ouverture et la faible densité des espaces, qui se traduit souvent par la gratuité des usages et le non-contrôle des accès. Ce sont par exemple les activités sportives de plein air (marche, baignade, chasse...) ou les différentes possibilités d'utilisation de l'espace urbanisé « commun » comme les places de village, exemples de la polyvalence consentie des usages.

Une autre modalité fondamentale de l'émancipation est l'accès de tous à la vie politique, de façon la plus directe possible (**appropriation**). On sait qu'un droit garantissant cette participation politique a pu se développer au sein de groupes de citoyens partageant un périmètre géographique de petite taille, donc peu peuplé, qui donnait à chaque citoyen un fort poids politique personnel (le « droit de cité » antique). Ce grand défi du fonctionnement de la cité se pose avec moins d'acuité dans l'espace rural, du fait de deux de ses attributs constitutifs : les faibles densités et la taille souvent très modeste des agglomérations. En France, la décentralisation a ainsi permis de transformer cet attribut des campagnes en ressource d'émancipation pour certains groupes sociaux, puisque le rapprochement des centres de décision de l'action publique peut effectivement se traduire par une plus grande capacité des citoyens à peser individuellement dans la vie politique : les conseils municipaux deviennent à ce titre des lieux d'observation privilégiés de la recomposition des rapports de classes dans les campagnes françaises (Gilbert 2010). Analysant la participation des ouvriers ruraux à la vie politique locale, J. Mischi (2013 : 17) souligne plus précisément que « *la possibilité de mobiliser des réseaux familiaux et amicaux⁶ apporte des ressources aux classes populaires, permettant de contrer les effets démobilisateurs de leur domination culturelle et économique* ». L'auteur précise également que cette situation se trouve renforcée par l'éloignement des décideurs et *managers* des grandes firmes implantées dans les campagnes. L'interdépendance des réseaux sociaux souvent associée au faible peuplement de l'espace rural, considérée comme un frein à l'émancipation des individus au sein des sociétés paysannes « traditionnelles », devient dans les campagnes des pays industrialisés et décentralisés une ressource précieuse de mobilisation sociale.

Par ailleurs, la recherche d'un droit à la ville a permis de mettre en avant la prédominance de la valeur d'usage sur la valeur d'échange, et ainsi le droit à faire de l'espace une **œuvre** collective à partir des aspirations et des possibilités d'agir de ses habitants. La planification urbaine, pilotée et légitimée par l'Etat au bénéfice d'une meilleure efficacité du système urbain, est perçue comme l'un des médiums de la

⁶ Il s'agit ici des réseaux hérités de l'appartenance locale et donc du fait d'être natif du village.

domination des classes dominantes. L'action de l'Etat a cependant un coût de plus en plus évalué par rapport au nombre d'habitants concernés. Pour des raisons économiques et pratiques, l'encadrement étroit des procédures de planification, ainsi que la vérification du respect des normes, sont d'abord positionnés sur les zones urbaines. Dans les espaces ruraux, l'éloignement ou l'enclavement, conjugués à une action institutionnelle souvent plus pragmatique, ont longtemps incité à un contrôle moins ferme sur ces aspects. Loin des lieux du pouvoir, le respect des règles passe plus par des interactions sociales localisées que par la mobilisation du pouvoir de coercition des représentants de l'autorité publique (Mouhanna 2011). Ces attributs deviennent des ressources dans la mesure où les habitants ont la possibilité de construire leurs projets en disposant d'une marge d'action plus grande face aux règles et aux procédures (ce qui ne signifie pas cependant qu'elles soient absentes). La question du logement et des modes de vie qui peuvent lui être associés témoignent de cet assouplissement *de facto* dont bénéficient les espaces ruraux. Les projets de communautés et les collectifs autodéterminés ont ainsi pu trouver dans les campagnes des conditions d'installation plus propices que dans les villes (isolement, espace, tranquillité), contribuant à créer des localités rurales « alternatives » ou « radicales » (Halfacree 2007). Pour Pruvost (2013 : 39), « *le fait de disposer de la jouissance d'un lieu permettant un minimum d'activité autoproductive et de choix de matériau donne un coup d'accélérateur à ces trajectoires recherchant l'autonomie* ». De même, Halfacree (2007 : 132) décrit les localités « radicales » qu'il a pu observer dans l'Angleterre rurale comme la forme concrète donnée par les membres de ces communautés aux principes de vie alternative du « *low impact development (LID)* ». Au niveau individuel, d'autres modalités d'appropriation de l'espace voient le jour, à l'image des pratiques d'habitat alternatif comme la construction de yourtes, de cabanes, de masets, ou celles d'habitat itinérant impliquant notamment les gens du voyage.

Enfin, la facilitation des **rencontres**, entre individus mais aussi entre groupes sociaux, a longtemps été au cœur de la distinction entre une urbanité synonyme de mixité et la ruralité perçue comme encore marquée par les vestiges des structures sociales d'une paysannerie disparue. Pourtant, les dynamiques de ségrégation socio-spatiale

dans les espaces urbains (Brun et Rhein 1994 ; Harvey 1973), la disparition progressive des lieux de convivialité publique sous l'effet de leur privatisation ou de la densification urbaine, avec tantôt la fermeture des espaces ouverts, tantôt la normalisation de leurs usages, tendent à fortement recomposer les possibilités de rencontre dans les villes. Dans certaines campagnes en revanche, le repeuplement, les proximités organisationnelles et la persistance d'espaces publics ou ouverts aux usages hors marché, ont pu favoriser des formes de mixité sociale et les faire fonctionner au quotidien (Gilbert 2010 ; Mischi 2013). Les initiatives d'alternatives écologiques basées sur l'autoproduction s'appuient par exemple sur de petits effectifs de relations de voisinage favorisant l'interconnaissance et la sollicitation des individus dans les différents domaines de la vie locale. Ces réseaux permettent de mobiliser les compétences présentes sur place pour résoudre les différentes questions, à la fois politiques et pratiques, auxquelles les groupes se trouvent confrontés. Cette participation encourage les échanges de savoir, donne à voir les aptitudes individuelles au collectif et, parfois, encourage les apprentissages : c'est l'idée du « *collectif de travail qui crée du collectif* » (Pruvost 2013 : 48). Dans le même temps, les moments de sociabilité rurale persistent et connaissent un renouveau sous l'impulsion des néoruraux : hérauts de la culture et du patrimoine rural, ils aiment à en entretenir voire à en recréer les marqueurs traditionnels, telles les fêtes villageoises, les démonstrations de savoir-faire, et ouvrent de nouvelles perspectives avec des manifestations culturelles de tous types.

Les aires géographiques des initiatives pour l'autonomie et l'émancipation sont de dimension variable, leur délimitation dépendant du périmètre pertinent pour permettre l'organisation et l'expression des individus dans des cadres collectifs. Mais dans la mesure où les individus revendiquent une participation citoyenne active, voire une forme d'autonomie de gestion, la taille des collectifs est nécessairement contrainte par le contexte et les moyens disponibles pour atteindre cet objectif. Pour les espaces ruraux, l'échelle d'organisation répondant à la *cité* était, à l'époque où écrit Lefebvre, celle de la vallée ou du village. Aujourd'hui, les recompositions sociales, l'éclatement des lieux de vie et leurs conséquences sur les périmètres de l'interconnaissance et des usages conduisent à envisager une grande diversité d'aires

géographiques possibles : elles pourraient être celle du village ou du bourg, en incluant la campagne qui lui est fonctionnellement et socialement associée, ou bien se construire à l'échelle des multiples appartenances territoriales, pour autant qu'elles soient représentatives d'un collectif et qu'elles disposent d'une marge d'autonomie pour leur gestion.

Conclusion

Dotés d'attributs spécifiques favorables à l'émancipation, les espaces ruraux se révèlent être le support de nombreuses initiatives proches de ce que le droit à la ville entend défendre. Si nous avons mis l'accent dans les deux dernières sections sur la construction des ressources favorables à cette émancipation dans les campagnes, il convient de rappeler qu'elles ne sont pas présentes ou mobilisées partout. On ne doit pas penser que l'ensemble des populations rurales seraient « émancipées ». Par ailleurs, nous ne pouvons conclure notre propos sans évoquer l'émergence de nouveaux processus destructifs (Tableau 1). Nous en évoquerons ici deux en particulier. Premièrement, l'émergence d'un marché spéculatif des maisons rurales : une construction de la rareté du foncier constructible (par zonage et protection normative) se fait au nom du développement durable et de la protection de certaines zones à haute valeur écologique ou paysagère. Deuxièmement, la déqualification des modes de vie ruraux (et périurbains) en regard du « modèle de durabilité » promue par la « ville dense », du fait, entre autres, de la forte consommation d'espace artificialisé et de l'extrême dépendance à l'automobile ; cette déqualification pourrait mettre en débat la légitimité du droit d'habiter certaines zones de très faible densité au nom d'une rationalité des coûts et de la réaffectation des ressources des services publics (Hilal et alii 2013). Ces processus destructeurs, parmi d'autres, posent la question de l'existence d'un droit les encadrant et de la possibilité de construire et protéger « au village » les ressources de l'émancipation.

Pour dépasser le blocage sémantique lié à l'usage du terme « droit à la ville » dans des configurations villageoises, il faut une nouvelle fois rappeler que Lefebvre donne à celui-ci un sens avant tout social - et non spatial - qui désigne en réalité un droit à

l'urbanité et à *l'urbain* bien plus qu'à l'accès à la forme matérielle qu'est la ville. Il renvoie à la possibilité de se comporter et d'être traité en citoyen, c'est-à-dire d'avoir une expression politique, la capacité à intervenir sur les choix concernant la vie quotidienne et la configuration des espaces dans lesquels elle se déroule, ainsi que la possibilité de définir les principes et les normes sur lesquelles les décisions s'appuient. Droit des individus, il doit aussi être un droit collectif s'il prétend permettre d'exercer un pouvoir sur les processus d'urbanisation (cf. première partie). En accord avec l'acceptation lefebvrienne du droit à la ville, il pourrait être utile, pour penser le droit au village, de faire un détour par le « droit de cité », qui renvoie à l'intégration des individus aux arènes, lieux et institutions de la vie politique dans l'Antiquité gréco-latine. Le droit de cité contemporain correspond à la capacité de décider et agir dont jouissent les citoyens habitant une même entité géographique, quels que soient leur classe, leur appartenance sociale ou leur lieu de naissance. Ces habitants disposent d'un droit à maîtriser leur espace de vie et leur environnement, à construire et à produire la cité (c'est-à-dire le vivre-ensemble) via la participation aux prises de décisions et l'appropriation de leur cadre de vie. Par ailleurs, le droit de cité est subordonné à la dimension de l'entité spatiale dans laquelle il s'exerce, garante de la parole et de la place donnée à chacun. Le droit de cité ainsi formulé ne serait plus sémantiquement ou fonctionnellement associé à la ville mais pourrait, en théorie, s'exprimer dans d'autres périmètres spatiaux, pourvu qu'ils soient de taille modérée.

Dans cet esprit, la métaphore de l'émergence d'une « citoyenneté rurale » est avancée par M. Woods (2009) comme un des phénomènes majeurs de la recomposition des espaces ruraux d'Europe occidentale depuis quarante ans. Dans une lecture proche de la nôtre, l'édification de cette citoyenneté émane selon lui d'abord des démarches de protestation et de revendication (*protest*) conduites au nom de la défense d'un *habiter* spécifique, et d'une réaffirmation de l'appropriation de l'espace à travers elle. L'émergence de cette « citoyenneté rurale » s'appuie également, dans des contextes marqués par l'arrivée de nouveaux ruraux, sur la volonté de prise de responsabilité dans la gestion des enjeux locaux (*grassroots initiatives*) illustrée par la montée en compétences des populations résidant dans ces

espaces (*empowerment*) et la multiplication des arènes de la démocratie participative.

Ainsi, de même que le droit à la ville défend l'accès aux ressources des centralités urbaines, « le droit au village » se donnerait pour objet la défense des ressources rurales de l'émancipation dont nous proposons une première grille d'analyse dans cet article. Il semble cependant inconcevable de penser aujourd'hui une forme de droit de cité qui ne s'appuierait que sur ses ressources « rurales ». Etant donné la généralisation de modes de vie fondés sur la multi-appartenance territoriale des individus, les ressources « rurales » sont aujourd'hui combinées aux ressources « urbaines » de la construction du droit à la ville. Le repli en campagne de certains groupes protestataires qui vont plus facilement y trouver des « lieux à soi » (Ripoll 2005 : 9) nécessaires à leurs activités quotidiennes, en est une parfaite illustration. C'est bien là tout le sens que nous attribuons à l'expression « droit au village », qui invite dans sa formulation à un décloisonnement de l'analyse du droit à la ville et de ses lieux de revendication et d'exercice.

A propos des auteurs : Eve-Anne BUHLER, Ségolène DARLY& Johan

MILIAN sont Maitres de Conférences en géographie à l'Université Paris 8, membres de l'UMR LADYSS.

Pour citer cet article : Eve-Anne BUHLER, Ségolène DARLY& Johan MILIAN,

"Arènes et ressources du droit au village : les ressorts de l'émancipation dans les campagnes occidentales au 21ème siècle" *justice spatiale | spatial justice*, n° 7 janvier 2015, <http://www.jssj.org>

Bibliographie

BANOS Vincent & CANDAU Jacqueline, 2006, « Recomposition des liens sociaux en milieu rural - De la fréquentation d'espaces à la production de normes collectives ? », *Espaces et sociétés*, n° 127, pp. 97-112.

BARRACLOUGH Laura, 2013, « Is There Also a Right to the Countryside? », *Antipode*, vol. 45, n° 5, pp. 1047-1049.

BARRAS Béatrice, 2005, *Moutons rebelles, Ardelaine la fibre développement local*, Eds REPAS.

- BOLTANSKI Luc**, 2009, *De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation*, Essais Gallimard, Paris, 294 p.
- BOURDIEU Pierre**, 1980, « Le capital social: notes provisoires », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 31, pp. 2-3.
- BRUN Jacques & RHEIN Catherine**, 1994, *La ségrégation dans la ville*, L'Harmattan, Paris, 258 p.
- COGNARD Françoise**, 2011, « Les nouveaux habitants dans les régions rurales de moyenne montagne en France : de la recomposition sociale au développement territorial ? », *Revue canadienne de sciences régionales*, vol. 34, n° 4, pp. 177-188.
- DECOSSE Frédéric**, 2013, « 'Immigrés, solidarité !' Histoire d'une lutte, envers d'un slogan », *Homme & Migrations*, 1301, pp. 109-117.
- DODIGNY Laure**, 2012, « Chapitre 8. Produire et échanger localement son énergie. Dynamiques et solidarités à l'œuvre dans les communes rurales. ». In PAPY François (dir.), *Nouveaux rapports à la nature dans les campagnes*, Quae, pp. 139-152.
- EIZNER Nicole & HERVIEU Bertrand**, 1979, *Anciens paysans et nouveaux ouvriers*, L'Harmattan, 248 p.
- GAMBINO Mélanie**, 2010, « Les mobilités géographiques des jeunes dans les espaces ruraux de faible densité », *Analyse*, Centre d'études et de prospective, Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, n° 22, 8 p.
- GENOVESE Elisabetta**, 2012, « Le mouvement no TAV en Italie, ses stratégies informatives et sa diffusion à travers les NTIC », Communication au Colloque de l'ASRDLF, Belfort, 9-11 juillet 2012.
- GILBERT Yves**, 2010, « Migrations urbaines en milieu rural : diversification sociale et recomposition du politique », *Espaces et sociétés*, n° 143, pp. 135-149.
- GONTCHAROFF Georges**, 2009, *Dix territoires d'hier et d'aujourd'hui pour mieux comprendre le développement local*, Eds Adels, 144 p.
- GREFFE Xavier**, 2002, *Le développement local*, Eds de l'Aube, 199 p.
- HALFACREE Keith**, 2007, « Trial by space for a 'radical rural': Introducing alternative localities, representations and lives », *Journal of Rural Studies*, vol. 23, n° 2, pp. 125-141.
- HARVEY David**, 2011, *Le capitalisme contre le droit à la ville. Néolibéralisation, urbanisation, résistances*, Paris, Editions Amsterdam, 96 p.
- HARVEY David**, 1973, *Social justice and the city*, Baltimore: John Hopkins University Press, 336 p.
- HERVIEU-LEGER Danièle & HERVIEU Bertrand**, 1979 (2005 rééd.) *Le retour à la nature - Au fond de la forêt l'Etat*, Eds de l'Aube, 235 p.
- HESS David**, 2009, *Localist Movements in a Global Economy. Sustainability, Justice and Urban Development in the United States*, The MIT Press, 323 p.
- HILAL Mohamed, SCHAEFFER Yves et DETANG-DESSENDRE Cécile**, 2013, « Espaces ruraux et ruptures territoriales » in LAURENT E. (dir.) *Vers l'égalité des territoires - Dynamiques, mesures, Politiques*. Rapport pour le Ministère, pp. 62-77.

- HOUÉE Paul**, 1996 (2^{ème} éd) *Les politiques de développement rural: des années de croissance au temps d'incertitude*. Economica, 321 p.
- IGAS & CGAAER**, 2009, *Pauvreté, précarité, solidarité en milieu rural*, Rapport IGAS N°RM2009-102P / CGAAER N°1883, 90 p.
- JOLLIVET Marcel**, 1985, « Le développement local, mode ou mouvement social ? », *Economie rurale*, n° 166, pp. 10-16.
- JOYAL André**, 2012, « Le développement local au Québec : trois décennies de contributions », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 2012/n°4, pp. 673-690.
- LE CARO Yvon**, 2002, *Usages récréatifs de l'espace agricole*. Thèse de Géographie, Université de Rennes 2, 2 vol., 873 p.
- LEFEBVRE Henri**, 1970, *La révolution urbaine*. Gallimard, 255 p.
- LEFEBVRE Henri**, textes rassemblés par Mario Gaviria, 1970, *Du rural à l'urbain*, Paris, Anthropos, 288 p.
- LEFEBVRE Henri**, 1968 (2009, 3^{ème} éd.) *Le droit à la ville*. Economica, 135 p.
- LEFEBVRE Henri et le Groupe de Navarrenx, 1991, Du contrat de citoyenneté, Syllepse, 382 p.**
- MATHIEU Nicole**, 1990, « La notion de rural et les rapports ville-campagne en France - Des années cinquante aux années quatre-vingts », *Économie rurale*. n° 197, pp. 35-41.
- MATHIEU Nicole**, 1998, « La notion de rural et les rapports ville-campagne en France - Les années quatre-vingt-dix », *Économie rurale*, n° 247, pp. 11-20.
- MATHIEU Nicole**, 2004, « Relations ville-campagne : quel sens, quelle évolution ? », *Revue POUR*, n° 182 Cap sur les campagnes, pp. 64-70.
- Mc CARTY James**, 2006, « Rural geography: alternative rural economies - the search for alterity in forests, fisheries, food, and fair trade », *Progress in Human Geography*, vol. 30, n° 6, pp. 803-811.
- MESINI Béatrice**, 2004, « Résistances et alternatives rurales à la mondialisation », *Études Rurales*, n° 169-170, pp. 43-59.
- MESINI Béatrice**, 2011, « Quelle reconnaissance de l'habitat léger, mobile et éphémère ? », *Technique & Culture*, vol. 56, n°1 Habiter le temporaire.
- MISCHI Julian**, 2013, « Ouvriers ruraux, pouvoir local & conflits de classes », *Agone*, n° 51, pp 7-25.
- MOQUAY Patrick in DEFFONTAINES Jean-Pierre & PROD'HOMME Jean-Pierre**, 2001, *Territoires et acteurs du développement local – De nouveaux lieux de démocratie*, Eds de l'Aube, 180 p.
- MORMONT Marc**, 2009, « Globalisations et écologisations des campagnes », *Études rurales*, n° 183, pp. 143-160.
- MORMONT Marc**, 2006, « Conflit et territorialisation », *Géographie, Économie et Société*, vol. 8, n° 3, pp. 299-318.
- MOUHANNA Christian**, 2011, « Rural policing in France: the end of genuine community policing » in MAWBY R.I., YARWOOD R. (eds), *Rural policing and policing the rural. A contestable countryside?*, Ashgate, Surrey, pp. 45-56.

- OLIVIER DE SARDAN J-P.**, 1995, *Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social*, Paris, Karthala, 221 p.
- PICKERILL Jenny & CHATTERTON Paul**, 2006, « Notes towards autonomous geographies: creation, resistance and self-management as survival tactics », *Progress in Human Geography*, vol. 30, n° 6, pp. 730-746.
- PRUVOST Geneviève**, 2013, « L'alternative écologique. Vivre et travailler autrement. », *Terrain, revue d'ethnologie de l'Europe*, n° 60, pp. 36-55.
- RAFFESTIN Claude**, 1980, *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, Litec, 180 p.
- RIPOLL Fabrice**, 2005, « S'approprier l'espace ou contester son appropriation – une vue des mouvements sociaux contemporains », *Noroi*, n° 195, pp. 29-42, <http://noroi.revues.org/489>
- RIPOLL Fabrice & TISSOT Sylvie**, 2010, « La dimension spatiale des ressources sociales », *Regards sociologiques*, n°40, pp. 5-7.
- RETIÈRE Jean-Noël**, 2003, « Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire », *Politix*, vol. 16, n° 63, pp. 121-143.
- ROUGE Lionel**, 2007, « Inégale mobilité et urbanité par défaut des périurbains modestes toulousains », *EspacesTemps.net*, Travaux, <http://www.espacestems.net/articles/inegale-mobilite-et-urbanite-par-defaut-des-periurbains-modestes-toulousains/>
- ROULLAUD Elise**, 2013, « Lutttes paysannes dans les années 68. Remise en cause d'un ordre social local », *Agone*, n° 51, pp. 27-49.
- SEMMOUD Bouziane**, 2013, « Lire "le droit à la ville" d'H. Lefebvre : quelles perspectives pour le Maghreb ? », Document de travail séminaire LADYSS Paris 8 *Espaces et pouvoirs*.
- TEISSERENC Pierre**, 1994, « Politique de développement local – la mobilisation des acteurs ». *Sociétés Contemporaines* n° 18/19, pp. 197-213.
- TERRAL Pierre-Marie**, 2011, *Le Larzac, de la lutte paysanne à l'altermondialisme. Entre histoire et mémoire (1971-2010)*. Privat, Toulouse, 459 p.
- TRITZ Yvan**, 2012, « Le système énergétique agri-territorial : les bioénergies comme outil de développement local », *Géographie, Economie, Société*, vol. 14, n° 1, pp. 31-52.
- WEBER Florence**, 1989, *Le Travail à-côté. Étude d'ethnographie ouvrière*, Paris, Institut national de la recherche agronomique/Éditions de l'ehess, coll. « Recherches d'histoire et de sciences sociales ».
- WOODS Michael**, 2011, « Policing rural protest », in MAWBY R.I., YARWOOD R. (eds), *Rural policing and policing the rural. A contestable countryside?*, Ashgate, Surrey, pp. 109-122.
- WOODS Michael**, 2006, « Political articulation: the modalities of new critical politics of rural citizenship », In CLOKE P., MARSDEN T., MOONEY P., *Handbook of rural studies*, Sage, Londres, pp. 457-470.
- WOODS Michael**, 2003, « Deconstructing rural protest: the emergence of a new social movement », *Journal of Rural Studies*, n° 19, pp. 309-325.